

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023 : AMENDEMENT n°1

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎:03.27.53.76.01

Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à 18h00

Le Conseil Municipal de Maubeuge s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de Maubeuge

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Larrabi RAISS - Azzedine ZEKHNINI - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Samia SERHANI pouvoir à Emmanuel LOCOCCIOLO - Boufeldja BOUNOUA pouvoir à Dominique DELCROIX - Christelle DOS SANTOS pouvoir à Jeannine PAQUE - André PIEGAY pouvoir à Naguib REFFAS - Caroline LEROY pouvoir à Bernadette MORIAME - Inèle GARAH pouvoir à Sophie VILLETTE

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Naguib REFFAS

OBJET : Amendement n° 1 déposé par la liste « Réinventons Maubeuge » portant sur la délibération « Vote du taux des 3 taxes »

AMENDEMENT

Déposé par **Réinventons Maubeuge**

A la délibération n° **23** de l'ordre du jour : Vote du taux des 3 taxes

Modifier les éléments suivants : « FONCIER BATI : 47,69 % »

En les modifiants comme suit : « FONCIER BATI : 45,5 % »

EXPOSE DES MOTIFS

Nous proposons de baisser le taux du Foncier bâti de 2,19%, afin d'annuler la hausse de la base d'imposition sur 2024 qui doit s'établir à +4,5%, et qui fait suite à l'augmentation de 7,15% en 2023. Cela permettra de ne pas ponctionner 800 000€ supplémentaires sur les contribuables Maubeugeois.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A la majorité avec 3 votes POUR (Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEL - Angelina MICHAUX) et **31 votes CONTRE**

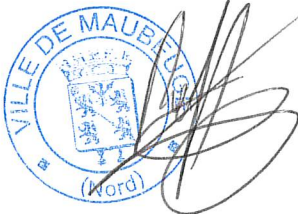
L'amendement est rejeté

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Secrétaire de séance



Naguib REFFAS

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :

Le Maire de Maubeuge



Arnaud DECAGNY